



Mon institut a brûlé et continue à encaisser mes chèques.

Par **lamarie85**, le **06/09/2012** à **12:27**

Bonjour,

Il y a 4 mois, je me suis fait plaisir en m'offrant 10 séances aminçissantes pour un montant de 500 €, dans un institut spécialisé.

Le paiement s'est fait sous forme de plusieurs chèques avec dates prédéfinies.

L'institut a brûlé il y a 3 mois et continue à encaisser les chèques alors qu'il ne peuvent me rendre le service voulu... J'ai eu du mal à les joindre, ils me disent qu'ils vont ré-ouvrir bientôt et que l'on pourra reprendre les séances comme avant... Le problème est que je n'ai plus le temps de faire ces séances...

Ai-je un moyen de recours pour me faire rembourser ?

Merci pour vos réponses.